



Plateforme Familles
 Activités sportives
 04 76 76 38 38 (8h-14h)

STAGES SPORTIFS

A déposer dans une MAISON DES HABITANTS
ou par COURRIEL : kiosque@grenoble.fr
 un accusé de réception vous sera remis, mais ce document ne valide pas votre inscription, vous recevrez une confirmation ultérieurement.
Sinon voie postale : Plateforme Familles – Mairie de Grenoble
 11 Boulevard Jean Pain CS 91066 38021 GRENOBLE CEDEX 1

Numéro du foyer :

A renseigner si vous le connaissez

Réservé à l'Administration

Code usager :

Date & lieu de dépôt : /

Date de saisie :

Informations sur l'USAGER

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Sex : Masculin Féminin

Nom du responsable légal (s'il s'agit d'un enfant) : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Ville : _____

ATTENTION : pour les habitants des communes hors Grenoble (code postal différent de 38000 & 38100), un tarif unique est appliqué, voir les fiches de programmation des activités. Si vous ne résidez pas sur la commune, vous pouvez, éventuellement, bénéficier du tarif Grenoblois dans les cas suivants, en fournissant le justificatif correspondant :

Un des responsables légaux habite Grenoble (justificatif de domicile) Employé(e) MAIRIE ou CCAS (bulletin de salaire)

Téléphone fixe: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
 (pour vous contacter par SMS si nécessaire)

Courriel : _____ @ _____

Autres numéros en cas d'urgence : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Nom _____
 |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Nom _____

Justificatif de ressources (à joindre impérativement au dossier) et remplir les cases ci-dessous :

N° allocataire | _____ | Quotient familial | _____ | Date du Quotient : | _____ |

➔ Si vous ne souhaitez pas fournir de justificatifs et que vous acceptez le tarif maximum, cochez la case

DEMANDE D'INSCRIPTIONS

Vous devez compléter le tableau ci-dessous. Vos demandes d'inscriptions seront étudiées en fonction des places disponibles. Un courrier de confirmation vous indiquera les activités sportives retenues ainsi que le tarif applicable à votre situation (en fonction des éléments transmis).

		SEMAINE 1	SEMAINE 2
STAGES SPORTIFS Vacances scolaires	Code		
	Activité		
	Lieu		

Vacances Hiver : Les inscriptions seront ouvertes le mercredi 5 décembre 2018

Vacances Printemps : Les inscriptions seront ouvertes le mercredi 6 mars 2019

Vacances Eté : Les inscriptions seront ouvertes le jeudi 2 mai 2019

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et certifie l'exactitude des informations fournies. Je m'engage à régler les factures émises pour les activités retenues et à transmettre toute modification de situation au service concerné dans les plus brefs délais. J'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter, ainsi que les modalités de radiation (voir au verso).

J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires en cas d'urgence pour tous les adultes et/ou enfants nommément désignés ci-dessus (*rayer cette mention en cas de refus*).

Pour les mineurs, en cas de demande pour un **départ seul**, une décharge de responsabilité devra être demandée à l'encadrant, au moment de l'arrivée à l'activité.

Date : _____

Signature : _____

* : rayer les mentions inutiles

INFORMATIONS

⇒ Nous vous rappelons que vous êtes dans l'obligation de souscrire (ou d'avoir souscrit) une assurance responsabilité civile (pour les enfants : extrascolaire). En l'absence de cette couverture, vous serez responsables financièrement des dommages pouvant être causés par vous ou vos enfants dans le cadre de ces activités. Il vous appartient également de vérifier (auprès de votre médecin), que vous (ou vos enfants) êtes aptes (certificat de non contre-indication) à pratiquer les activités sportives auxquelles vous souhaitez participer et de nous signaler, lors de l'inscription, tout élément médical particulier.

L'organisateur (Ville de Grenoble) se réserve le droit d'imposer la production d'un certificat médical en cours de validité (datant de moins de 3 mois) préalablement à toute participation.

MODALITES DE RADIATION

⇒ Toute demande de modification ou de radiation devra être faite le plus tôt possible dans votre **espace kiosque (internet)** ou signalée par écrit (courriel kiosque@grenoble.fr ou courrier) au plus tard 7 jours avant le début du stage. Au-delà, le montant sera intégralement facturé sans possibilité de recours.

Aucune radiation ne sera enregistrée par téléphone.

Pour rappel, les certificats médicaux ne sont pas pris en compte.

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".

1 - La fiche d'inscription signée

2 –Un justificatif de votre Quotient Familial CAF (ou, à défaut, les derniers avis d'imposition de l'ensemble du foyer) qui déterminera votre tarif pour l'année entière. En l'absence de ces éléments, le tarif **maximum** sera appliqué. Toute modification ne pourra être prise en compte qu'à réception des justificatifs et uniquement sur les factures non émises.

TARIFS

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal et consultables sur le site de la Ville. Les montants sont établis selon votre catégorie :

- Grenoblois et assimilés*, les tarifs sont déterminés en fonction de vos justificatifs de ressources (QF, ...)
- Non Grenoblois, tarif unique

Vous recevrez un courrier de confirmation précisant le prix applicable à votre situation en fonction des éléments en notre possession au moment de l'enregistrement du dossier.

Les tarifs sont indexés sur le quotient familial CAF fourni par la famille ou, à défaut, sur le dernier avis d'imposition du foyer, pour les Grenoblois.

* **Assimilés** (*sur justificatif*) : enfants inscrits en Classe d'Intégration des Néo-arrivants-CLIN ou en Classe d'Intégration Scolaire-CLIS (*décision de la commission*), ou en Classe à Horaires Aménagés Musique à l'école L. Jouhaux (REP). Enfants dont l'un des parents réside sur Grenoble (*livret de famille et justificatif de domicile*) ou, enfants et/ou employés municipaux de la Ville de Grenoble ou du CCAS (*bulletin de salaire*).

CONTACTS

Vous vous inscrivez à des activités organisées par la Ville de Grenoble. Votre interlocuteur pour tout ce qui concerne les inscriptions, annulations, facturations ou modifications est :

Plateforme FAMILLES : 04 76 76 38 38 - kiosque@grenoble.fr

Plateforme Familles Hôtel de Ville - 11 Bd J. Pain, CS 91066 38021 GRENOBLE Cedex 1

Pour retirer ou déposer votre dossier :

Secteur 1 : MAISON DES HABITANTS CHORIER BERRIAT - 10, rue Henry le Châtelier

Secteur 2 : MAISON DES HABITANTS CENTRE-VILLE - 2 rue du Vieux Temple

Secteur 2 : MAISON DES HABITANTS BOIS D'ARTAS- 3 rue Augereau

Secteur 3 : MAISON DES HABITANTS DU SECTEUR 3 - 68 bis, rue Anatole-France

Secteur 4 : MAISON DES HABITANTS CAPUCHE - 58, rue de Stalingrad

Secteur 5 : MAISON DES HABITANTS ABBAYE - 1 Place de la Commune de 1871

Secteur 6 : MAISON DES HABITANTS DU PATIO - 97, galerie de l'Arlequin

Pour plus d'informations : www.grenoble.fr/actisportives